



Association collective pour l'accès au logement
(ACAL)

332J 1-332J21

1983-2020

Pierre Chamard

Introduction

Zone d'identification

Cote :

332J 1-332J21

Date :

1983-2020

Description physique :

1,65 ml, 21 articles

Auteur :

Pierre Chamard

Description du profil :

Nom de l'encodeur : Instrument de recherche produit au moyen du logiciel Mnesys de la société Naoned Systèmes

Langue : Instrument de recherche rédigé en français

Origine :

Association collective pour l'accès au logement (ACAL)

Biographie ou Histoire :

L'Association collective d'aide au logement (ACAL) voit le jour en 1985 dans un contexte de crise du logement et d'augmentation considérable de la demande. En 1993, elle est rebaptisée association collective pour l'accès au logement, sans changer d'acronyme. Son objectif est de regrouper aussi bien des personnes physiques que des personnes morales, et notamment des associations.

Son rôle est de permettre à des personnes sortant des centres d'hébergement et de réadaptation sociale d'obtenir un logement autonome. L'association peut octroyer des aides financières pour le règlement de frais de logements locatifs, se porter garante dans le cadre d'un contrat de cautionnement ou élaborer et coordonner des actions de recherches dans le secteur de l'accès au logement.

À partir de 1990, l'ACAL est chargée de mission de service public visant à mettre en œuvre l'accompagnement social lié au logement (ASLL), tel que prévu dans la loi Besson du 31 mai. Cette dernière prévoit notamment la mise en place de plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD). Ce plan accorde une priorité aux personnes et familles sans aucun logement ou menacées d'expulsion sans relogement ou encore logées dans des habitations précaires. Il se traduit par la centralisation de leurs demandes de logement, la création d'une offre supplémentaire de logements et la mise en place d'aides financières et de mesures d'accompagnement social spécifiques.

La loi Besson prévoit également la création d'un Fonds de solidarité pour le logement (FSL) par département, co-financé par l'État et le Département. À compter de 2005, il sera entièrement décentralisé et sa gestion confié au conseil général. Par convention avec le Département du Rhône, renouvelée avec modifications en 2010, l'ACAL gère le volet « accès » du FSL.

Concrètement, les missions de l'ACAL se déclinent en trois axes :

- Accueillir, informer et orienter le public à la recherche d'un logement.
- Se porter garant des ménages.
- Accorder des aides financières sous forme de secours ou de prêt sans intérêt pour les frais liés au logement : dépôt de garantie, assurance habitation, honoraires d'agence, frais de déménagement, mobiliers, *etc.*

Les demandeurs sont accompagnés par des travailleurs sociaux pour la constitution de leurs dossiers. Une fois complet, il est soumis à l'instance décisionnelle : la commission de décision. De périodicité hebdomadaire, elle rassemble un représentant du Département et trois travailleurs sociaux mandatés par les associations adhérentes de l'ACAL.

Constatant que le parc immobilier public est insuffisant à satisfaire toutes les demandes, l'ACAL et quelques-unes de ses associations adhérentes, décident la création de l'Agence locative solidaire du Rhône en 1998. Son objectif global est de faciliter l'accès des ménages modestes ou en difficulté au parc locatif privé.

En 2014, suite à la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), l'ACAL dépend désormais de deux collectivités : au Département du Rhône vient s'ajouter la métropole de Lyon. Cette dernière contribue au financement de l'ACAL à hauteur de 84 %. Dès 2017, elle précise son intention de limiter le recours aux travailleurs sociaux de l'ACAL, diminuant ainsi son financement. Une nouvelle convention, couvrant la période 2018-2020, acte la cessation d'activité de l'ACAL puis sa dissolution lors de l'assemblée générale du 31 janvier 2020.

Histoire de la conservation :

Les archives étaient conservées dans les locaux de l'association Habitat et humanisme dans le 7^e arrondissement de Lyon avant leur entrée aux Archives Départementales du Rhône et de la Métropole de Lyon, en juillet 2019.

Modalités d'entrée :

Type d'entrée : don

Date d'entrée : 12 juillet 2019

Zone du contenu et de la structure

Présentation du contenu :

Le fonds contient essentiellement les documents de fonctionnement de l'ACAL depuis sa création.

Quelques lacunes sont constatées dans les documents de gouvernance et surtout sur la création de l'association. Les dossiers des personnes morales adhérentes ne semblent pas refléter toute l'envergure de l'ACAL au cours de son existence. En revanche, la période de cessation d'activité est très bien documentée, notamment dans les relations avec la métropole de Lyon et le Département du Rhône.

Si les archives relatives au FSL remontent à sa création en 1990, le suivi des bénéficiaires du dispositif n'est disponible que sur une période plus récente, entre 2006 et 2018. Ces dossiers individuels constituent des archives publiques, par contraste avec le reste du fonds dont le statut est privé.

Evaluation, tris, et éliminations, sort final :

De nombreux doublons ont été éliminés (rapports d'activité, comptes rendus d'assemblée générale, de conseil d'administration et de bureau) et les archives de fonctionnement de l'association sans intérêt historique n'ont pas été conservées (notamment la comptabilité, les déclarations de données sociales, *etc.*). Les dossiers de bénéficiaires ont fait l'objet d'une sélection de spécimens, réalisé par l'association elle-même : deux par an pour la période 2006-2014 puis un par an pour 2015-2018.

Mode de classement :

Le fonds est organisé en deux grandes parties. La première contient les archives relatives à l'administration et à la vie de l'association ; la seconde est organisée autour des activités et missions de l'association.

Zone des conditions d'accès et d'utilisation

Conditions d'accès :

Conformément à la lettre d'intention de don et aux articles L.213-1 et L.213-2 du code du patrimoine, le fonds est librement communicable à l'exception des documents relatifs au conseil d'administration et au

bureau, à la gestion des personnels de l'ACAL et aux bénéficiaires des dispositifs d'aide à l'accès au logement. Ils sont susceptibles de contenir des informations personnelles et se voient appliquer un délai de communicabilité de 50 ans au titre de la protection de la vie privée. Il s'agit des articles 2, 7-8, 11-13 et 18-19.

Conditions d'utilisation :

Sous réserve de la libre communicabilité des documents, le fonds peut être librement reproduit conformément à la lettre d'intention de don du 12 juillet 2019.

Zone des sources complémentaires

Existence et lieu de conservation de copies :

Le fonds papier est accompagné d'un fonds numérique, dont le classement et la cotation sont distincts, mais dont le contenu est partiellement identique.

Documents en relation :

Archives du département du Rhône et de la métropole de Lyon

4393W Département du Rhône, service du développement social. Action sociale 1980-2004
Voir notamment les articles 20 et 23 traitant respectivement de l'ACAL (dossier de fonctionnement, audit, comité de liaison, 1990-2000) et du Comité d'admission du FSL (comptes rendus, 1997-1999) ;

4417W Département du Rhône, service du logement. Dossiers de demande d'aide financière au titre du Fonds solidarité logement (FSL), maintien du locataire dans les lieux. 1992-2002 ;

5806W Département du Rhône. Suivi du fonds solidarité logement "maintien" 2007-2008.

Bibliographie :

DOUTRELINGE, Patrick, *Genèse du droit au logement opposable dans Informations sociales*, n°157, 2010, pp. 104-112.

FRANC, Capucine, *Les jeunes et l'ACAL*, Michel Poulain, 1998, 133 p.

HOUARD, Noémie, *Le logement des personnes « défavorisées » une question sociale à l'épreuve du territoire* dans la revue *Vie sociales*, n°2, 2007, pp. 91-109.

LACHARME, Bernard, *Droit au Logement : dérouler les implications de la loi DALO* dans *Revue Française des Affaires Sociales*, n°3, 2016, pp. 219-232.

LOCHEN, Valérie, *Comprendre les politiques sociales*, Dunod, 2018, 496 p.

Répertoire

332J1-332J14 Administration

1983-2020

332J1-332J2 Vie de l'association.

1993-2020

332J1 Création et évolution juridique.

1993-2020

Statuts, déclarations en préfecture et publications au Journal officiel, fiches de situation au répertoire Sirene, demandes d'agrément. Contient également les documents d'élaboration du projet associatif de 2007.

332J2 Dissolution.

2017-2018

Dossiers des réunions tenues avec la métropole de Lyon, le Département du Rhône et l'UDAF : notes, comptes rendus, correspondance. Contient également le discours prononcé par le président le 21 décembre 2018, dernier jour de travail des salariés de l'ACAL.

332J3-332J8 Gouvernance.

1986-2020

332J3-332J6 Assemblée générale.

1986-2020

Comptes rendus, procès-verbaux, rapports annuels. Lacunaire pour 1987. Pour les années 1990-1992 et 2019, seuls les rapports annuels ont été conservés.

332J3 1986-2001.

1986-2001

332J4 2002-2008.

2002-2008

332J5 2009-2014.

2009-2014

332J6 2015-2020.

2015-2020

332J7 Conseil d'administration.

1997-2019

Comptes rendus, convocations, dossiers de séance, listes d'émargement, correspondance. Lacunaire pour les années 1998 et 2013.

332J8 Bureau et bureau élargi.

2005-2019

Comptes rendus, dossiers de séance, liste d'émargements, notes.

332J9 Finances.

1992-2020

Rapport des commissaires aux comptes (1992-2020), rapports d'audits comptables (2006 ; 2013), grands livres comptables (1996), reconstitution des fonds propres (2003).

332J10 Associations adhérentes.

1986-2012

Dossiers d'adhésions, cotisations, rapport d'activité, statuts, correspondance. Ces associations sont : l'Abri CHRS, Accueil et Logement, Association de gestion des foyers éducatifs, Aides Lyon Rhône-Alpes, AILOJ, ALPIL, ALATFA, Amical du nid, ANT, Antenne logement, ARALIS, MTE, Armée du salut, ASEA de Villefranche, ASLIM, ASSAGA, ATD Quart Monde, Association des paralysés de France, Association Bleu-Nuit Bioforce, AVDL, MAS-CAO, CCAS de Givors, CEFR, Centre Pierre Valdo, CERAS, CLLAJ, COAE, Comité de probation, Entraide protestante, Entretemps, Les restos du cœurs, Direction départementale de l'éducation surveillée.

332J11-332J13 Personnel.

1983-2018

332J11 Gestion des salariés.

1983-2018

Registre unique du personnel (1988-2015), contrats de travail (2003), études d'évaluation du passif social (2005-2006), livret d'accueil (2014), convention collective (1983-2003), organigramme, liste des personnels et correspondance (1998-2018).

332J12 Temps de travail.

1999-2002

Le dossier concerne la réduction et l'aménagement du temps de travail. Il se compose des échanges avec le personnel, les partenaires sociaux, la DDTEFP et l'organisme d'accompagnement.

332J13 Délégués du personnel.

2000-2002

Concerne les élections des délégués : protocole d'accord, listes électorales, bulletins de votes, procès-verbaux de résultats, correspondance. Contient également un cahier de réunion entre délégués et employeur.

332J14 Locaux.

1994-2018

Baux, plans, suivi de travaux, registre de sécurité, correspondance. Contient également des conventions d'occupation de locaux pour des permanences à Villefranche-sur-Saône et Gleizé.

332J15-332J21 Activités.

1988-2020

332J15 Communication.

1995-1999

ACAL infos, bulletin d'informations (1995-1999), ouvrage de Capucine Franc *Les jeunes et l'ACAL* (1998), supports de communication.

332J16 Organisation et suivi des dispositifs d'aide.

2000-2017

Comptes rendus, supports de travail et fiches pratiques des équipes de l'association et des groupes de travail : ASLL, sous-location, mobilier de première nécessité, DALO, groupe de travail procédures.

332J17-332J20 Aide à l'accès au logement.

1990-2020

332J17 Fonds de solidarité pour le logement.

1990-2020

Conventions de fonctionnement et conventions de subvention (1990-2020), règlement intérieur (2000-2016), descriptifs du dispositif (2010-2016), statistiques et bilans d'activité (2000-2018), correspondance (2001-2004).

332J18 Commission de décisions.

2001-2008

Comptes rendus, listes des membres, plannings.

332J19 Dossiers des demandeurs.

2006-2018

Dossiers de suivi individuel, composés des notes de travailleurs sociaux de l'ACAL, des pièces administratives et juridiques relatives au demandeur, du procès-verbal de la commission de décision et de correspondance.

Evaluation, tris, et éliminations, sort final :

Sélection de spécimens : deux par an pour la période 2006-2014 puis un par an pour 2015-2018.

332J20 Publications.

1994-2003

Annuaire du logement dans le Rhône (1994), *Guide du logement dans le Rhône* (éditions 1998 et 2003).

332J21 Relations avec les partenaires.

1988-2019

COMAL (1988), Agence sociale locative du Rhône (2000-2001), bailleurs sociaux (2000-2019), CAF de Lyon (2009-2010), Collectif logement Rhône (2013-2019), Agence d'urbanisme de l'aire métropole lyonnaise (2016).